

## DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),**

Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,

Vu le décret du 20 avril 2016 portant nomination du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – M. Jean-Christophe NIEL,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 fixant la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1er du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la note d'organisation IRSN n°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN.

### DECIDE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à **Madame Karine TORCHEUX**, Responsable de gestion du pôle **PSN**, au sein du service Gestion, Représentation, Suivi d'Exécution (**SGRSE**) du Secrétariat général, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (**IRSN**), dans les domaines relevant de ses attributions :

- les commandes hors accord-cadre de moins de 25 000 € HT, les commandes sur accords-cadres et ordres de services sur contrats d'un montant inférieur à 50 000 € H.T.,
- toute pièce relative à la liquidation et à l'émission des ordres de recouvrer ainsi qu'à la certification du service fait et l'ordonnancement des dépenses.

**Article 2 :** Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

**Article 3 :** Ampliation de la décision sera adressée à l'agent comptable ainsi qu'au conseil d'administration.

**Article 4 :** La présente délégation prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le

Le Directeur général de l'IRSN

Jean-Christophe NIEL